



COMMUNE DE LA ROCHE

Déchetterie – INFOS

Des incivilités ont été constatées ces dernières semaines à la déchetterie et certains citoyens ont tenu des propos déplacés envers le personnel communal.

Le Conseil communal de La Roche prie la population de bien vouloir respecter les directives communales et cantonales appliquées par les surveillants et faire preuve de courtoisie. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.la-roche.ch et au secrétariat communal.

Le tri des déchets est une démarche pleine de sens sur le plan environnemental et économique. Il permet de valoriser les déchets en matières premières et en énergie afin de préserver les ressources naturelles. [Cette brochure contient toutes les informations utiles au tri des déchets.](#)

LIEU & HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Le Conseil communal rappelle que la déchetterie est accessible aux citoyennes et citoyens de La Roche uniquement et que les entreprises et entreprises agricoles n'y sont pas autorisées.



Route du Steckel 1, 1634 La Roche
Le long de la route cantonale en direction de Pont-la-Ville



Mardi 15h30 à 19h00
Samedi 07h30 à 11h30

DÉCHETS MÉNAGERS

Pour les déchets ménagers, une taxe au poids est applicable (0.65/kg). Les sacs poubelle doivent être déposés dans la benne compacteuse au moyen d'une carte déchetterie. La benne se situe à côté de la déchetterie et elle est à votre disposition 24/7.



Vous pouvez obtenir ou recharger votre carte de déchetterie (prix de la carte CHF 20.-) au secrétariat communal durant les heures d'ouverture suivantes :

Lundi	08h00 - 11h15
Mardi	08h00 - 11h15
Mercredi	FERME
Jeudi	08h00 - 11h15 13h30 - 19h00
Vendredi	13h30 - 16h00

GAZON

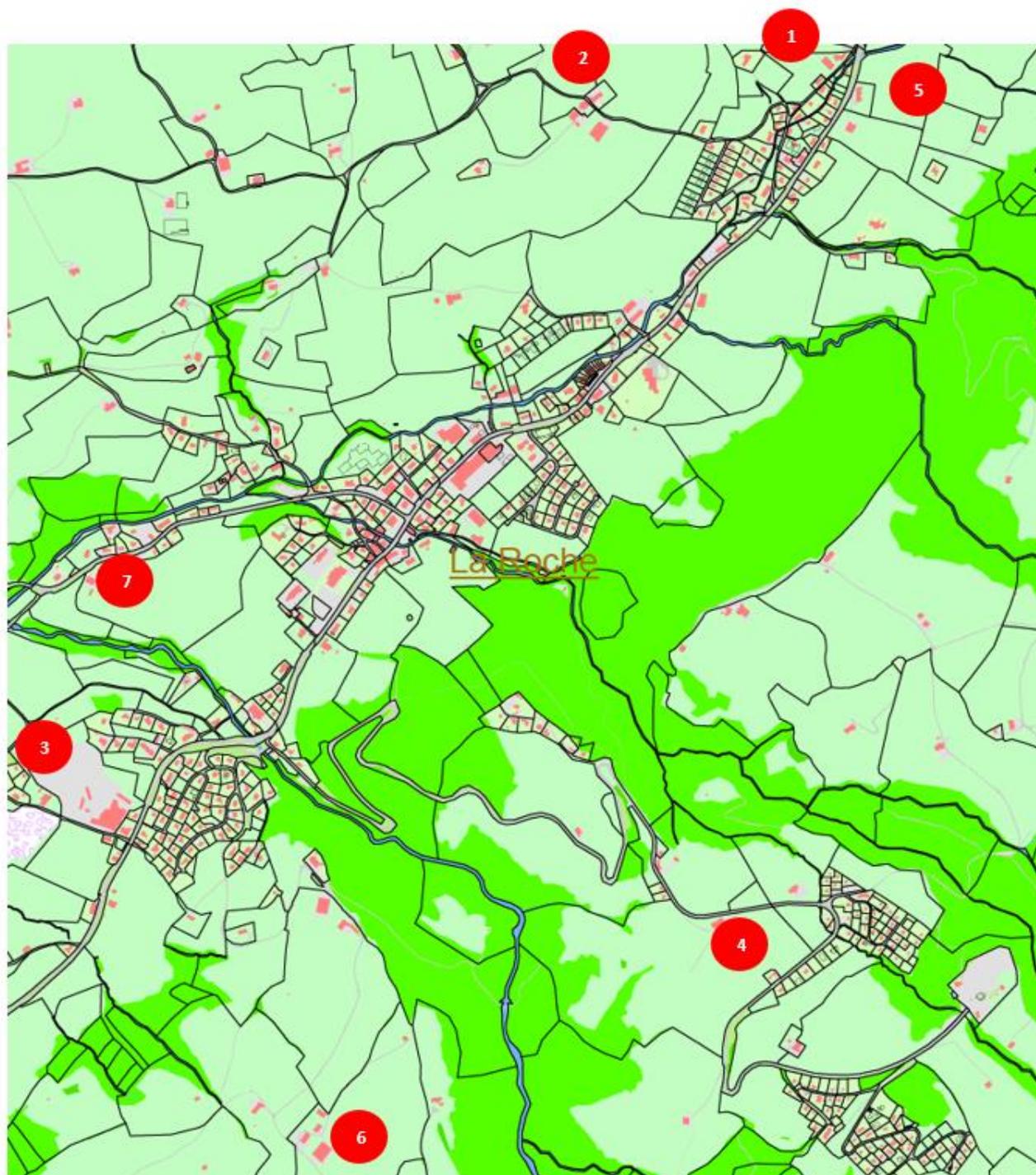
Le gazon ne doit pas être jeté dans la benne des déchets organiques (compost). Il doit être déposé chez les agriculteurs et **ne doit en aucun cas contenir d'autres déchets.**

Afin de connaître l'emplacement exact pour l'évacuation de votre gazon, nous vous laissons le soin de prendre contact avec l'agriculteur de votre choix dont la liste et le plan figurent à la page suivante.



Liste des agriculteurs et plan des emplacements :

N°	Nom et prénom	Adresse du dépôt	N° téléphone
1	Brodard Emile	Chemin des Papauses 17	079 467 02 20
2	Tinguely Patrick	Route de la Fayaula 19	079 751 63 66
3	Kolly Lionel	Route de Villaret 6	079 745 52 10
4	Brodard Simon	Route de la Berra 46	079 760 63 56
5	Brodard Jean	Route du Lan 4	026 413 37 46
6	Progin Emile	Route du Belvédère 71	079 284 93 76
7	Egger Eric	Route du Barrage 41	079 204 26 14



LITIÈRE POUR CHATS, LAPINS, ETC... ET AUTRES EXCRÉMENTS D'ANIMAUX

La litière pour chats, lapins, etc... (tous les types de litières) et les excréments d'animaux (par exemple crottes de chiens) ne doivent pas être jetés dans la benne des déchets organiques (compost).



Ils doivent être évacués dans les ordures ménagères. Les sacs poubelle doivent ensuite être déposés dans la benne compacteuse au moyen de votre carte déchetterie.

CENDRES FROIDES



Les cendres froides peuvent désormais être déposées à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet.

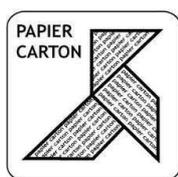
DÉCHETS ENCOMBRANTS

La commune de La Roche rappelle à ses citoyens que seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle de 110 litres doivent être déposés dans la benne des déchets encombrants.



Les déchets plus petits sont considérés comme des déchets ménagers et doivent dès lors être jetés dans un sac poubelle à déposer ensuite dans la benne compacteuse.

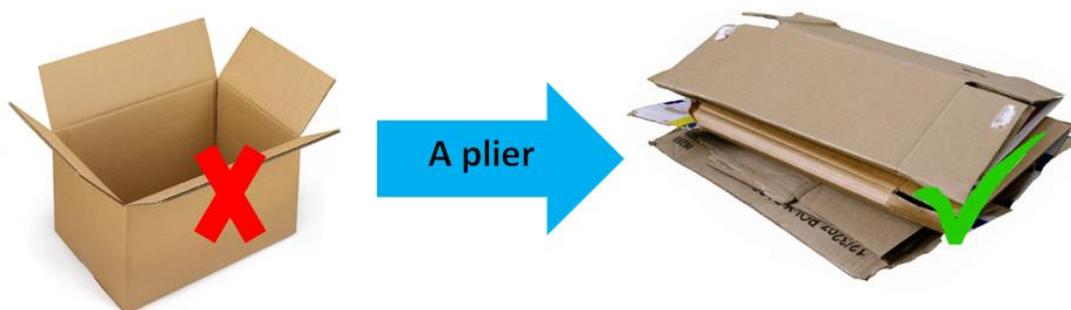
VIEUX PAPIERS



L'évolution du marché du papier recyclé, à l'échelle mondiale, oblige désormais les communes à payer pour se débarrasser de leurs bennes à vieux papiers, alors que la manœuvre était rentable par le passé.

Afin de diminuer le volume de papier/carton et ainsi de réduire les transports, le papier est à déposer en paquets ficelés ou dans des sacs en papier et les cartons doivent être écrasés avant d'être jetés.

Cartons



Papiers



Ne sont pas admis et doivent être jetés dans un sac poubelle avec les déchets ménagers :

- Les mouchoirs en papier, les serviettes et nappes en papier usagées.
- Les briques de boissons « Tetra pak ».

L'administration communale et le personnel de la déchetterie se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercient de bien vouloir respecter les consignes.

Administration communale
Route de la Gruyère 9
1634 La Roche
026 413 90 40
commune@la-roche.ch
www.la-roche.ch

Le Conseil communal